

*Article 43 du Règlement*

Les agriculteurs canadiens en ont assez d'être traités par-dessous la jambe et leur colère confine à son point culminant.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES FORCES ARMÉES CANADIENNES****L'ACQUISITION DE FRÉGATES BRITANNIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, le gouvernement n'ignore pas que des 23 navires qui composent la marine canadienne, seulement quatre sont actuellement en service. Nos navires ont de 17 à 25 ans et commencent à montrer des signes de vieillesse; ils sont lézardés et leur navigabilité est douteuse. Étant donné que l'état de notre marine n'est pas satisfaisant, qu'il est incertain qu'elle puisse nous permettre de respecter nos engagements envers l'OTAN ou même de défendre nos propres côtes en cas de guerre, je propose, avec l'appui du député de Malpègue (M. Gass):

Que la Chambre des communes ordonne au ministre de la Défense nationale d'acheter les frégates britanniques qui sont en vente, en attendant que la marine canadienne soit dotée de ses propres frégates en 1987.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**POSTES CANADA****L'ÉVALUATION DU SERVICE DE LIVRAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Bill Wright (Calgary-Nord):** Madame le Président, d'après le rapport du vérificateur général de 1981, les critères dont les postes se servent pour évaluer la fiabilité des services postaux, ne donnent pas une idée exacte du rendement et de la fiabilité du service de livraison du courrier. Je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que l'on mette en œuvre un service efficace d'évaluation de la fiabilité de la livraison du courrier et que les postes soient obligées de rendre compte publiquement de la qualité de ses principaux services au moins une fois par an.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****L'ANNEXION DU GOLAN PAR ISRAËL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Ian Watson (Châteauguay):** Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier, le gouvernement et le Parlement d'Israël ont décidé unilatéralement d'annexer le plateau du Golan à l'État d'Israël, contrairement aux dispositions de la résolution 242 du Conseil de sécurité, compromettant encore davantage les efforts pour rétablir la paix au Moyen-Orient. Je propose, appuyé par le député de Rosemont (M. Lachance):

● (1410)

Que la Chambre réaffirme son appui à la résolution 242 du Conseil de sécurité et demande à Israël de cesser toute action visant à annexer le plateau du Golan.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES CHEMINS DE FER****LE REMANIEMENT DE L'HORAIRE DES TRAINS ENTRE WINNIPEG ET L'ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le ministre des Transports (M. Pepin) prétend pour justifier la diminution du service ferroviaire qu'on utilise peu le train. Or, bien des gens voudraient voyager dans les trains 7 et 8 pour se rendre à leur chalet à Winnetoba, à Malachi, à Ottermere et à d'autres endroits entre Winnipeg et Farlane (Ontario), mais ils ne peuvent le faire à cause de l'horaire des trains, qui rend la circulation difficile sinon impossible en fin de semaine. Je propose donc, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que le ministre utilise son autorité de façon positive plutôt que destructive, comme il le fait ordinairement, pour remanier l'horaire de ces trains, afin que ceux qui veulent voyager en train puissent le faire.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES FAILLITES****LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, tous les députés s'entendent pour reconnaître que le bill C-12 ne protège pas suffisamment les travailleurs contre la cause la plus fréquente de l'incapacité de payer de leur employeur, soit la mise sous séquestre, et qu'il est grand temps que le Canada se donne une nouvelle loi sur la faillite. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):